



CERTIFIÉ
100%
SANS
COMPROMIS

CAP du Corps de Commandement

Du 1er au 8 Décembre 2022

la cgt Pénitentiaire



Élections professionnelles 2022 : CHANGEONS NOTRE AVENIR

VOTONS



> ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 VS ÉLECTIONS 2022 - QUEL CHANGEMENT !!!

La loi de transformation de la fonction publique du **06 août 2019 complétée par le décret du n° 2019-1265 du 29 novembre 2019** ont largement redéfini les compétences des commissions administratives paritaires (CAP).

La réforme de la fonction publique a donc eu pour effet de recentrer les compétences des CAP sur certaines décisions défavorables aux fonctionnaires. En effet, les organisations professionnelles représentatives siégeaient en plénière pour la mobilité ou encore pour la promotion. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'enjeu du scrutin est essentiel à plus d'un titre pour la CGT Pénitentiaire et pour les agent-es publics. Il servira à renouveler la confiance que les agent-es portent à leurs représentant-es dans les organismes consultatifs dans un contexte de profonds bouleversements de leur périmètre et compétences par la loi de transformation de la fonction publique.

Depuis 2020, le plan de requalification de B en A a créé un nouveau corps dans la chaîne de commandement, les Chefs de Service Pénitentiaire (CSP). De 2020 à 2023, seule une infime partie des officiers sur des postes cartographiés a pu ou pourra prétendre à cette reconnaissance légitime que représente la catégorie A. **La CGT Pénitentiaire souhaite élargir ce champ de promotion au-delà des postes de chefs de détention et de leurs adjoints.**

> QUELLE PLACE POUR LES OFFICIERS ?

Les officiers restent donc dans l'entre-deux. Ils ont toujours la charge de la responsabilité globale de la détention avec les différents services sans être pour autant des «cadres». Longtemps, la DAP a utilisé cette fonction réduisant toute volonté revendicative de la part de ces personnels. En effet, être considéré comme cadre sans l'être statutairement a considérablement lésé ces agents durant de nombreuses années. La seule réelle satisfaction a été la fin de l'article 10 pour les personnels de commandement. Cette disposition permettait à la DAP d'avoir des officiers corvéables à merci.

> LA CGT PÉNITENTIAIRE EXIGE :



L'abrogation de la loi de transformation publique du 06 août 2019 qui régit particulièrement les lignes directrices de gestion de la mobilité et de la promotion ;

Le maintien des organisations professionnelles pour les campagnes de mutation et d'avancement ;

une harmonisation des règles pour les attributions de logement en NAS ou COPA ;

le respect des chartes des temps des officiers.

> SITUATION ACTUELLE DES OFFICIERS :

Les réformes se sont multipliées depuis de nombreuses années mais elles concernaient principalement le corps d'encadrement et d'application. En effet, il y a eu 2006 où le personnel de commandement a totalement été occulté mis à part quelques piécettes pour se satisfaire de ne pas avoir oublié ces personnels. La CGT Pénitentiaire dénonçait déjà cet état de fait et revendiquait une réforme complète de la chaîne de commandement. A l'époque, le spectre financier a prévalu sur les missions des personnels de commandement et de leur reconnaissance. Quelques années plus tard, c'est un plan de requalifications de B en A qui voit le jour laissant de nombreux officiers sur le carreau qui ont pourtant occupé des fonctions de cadres.

En 2021, la CGT Pénitentiaire obtient la fusion des grades de surveillants et brigadiers. Forte de cette revendication portée depuis 2006, elle réclame haut et fort une réforme statutaire en profondeur des différents corps de l'administration pénitentiaire et une refonte des grilles indiciaires. Lors des discussions, la CGT Pénitentiaire a mis en en avant l'écrasement des grilles indiciaires et l'incohérence qui en découle dans le déroulé de carrière des agents. Il faut donc revoir l'ensemble des grilles, des surveillants aux directeurs. Avec l'inflation et la hausse du SMIC, les grilles de rémunérations sont devenues obsolètes. Il est primordial de remettre au centre des discussions les niveaux de rémunérations.

C'est pourquoi et afin d'accompagner les personnels dans leurs desideratas, il est important que la CGT Pénitentiaire soit présente. Pour ce faire, le vote CGT Pénitentiaire a son importance. En effet, la représentation dans les instances est un enjeu afin de défendre au mieux les intérêts des personnels mais également de les accompagner dans leurs parcours professionnels.

Le corps des personnels de commandement est en pleine évolution. Avec le plan de requalifications de C en B et la création de nouvelles fonctions dans ce corps, c'est 1450 agents qui ont été promus officiers ? L'effectif a plus que doublé. C'est une donnée non négligeable et indique l'importance de ce corps dans la gestion et l'organisation des établissements pénitentiaires mais également dans les nouvelles missions qui lui sont confiées.

PARCE QU'IL EST TEMPS QUE NOS MISSIONS SOIENT ENFIN RECONNUES ET VALORISÉES
Les Personnels du corps de commandement méritent enfin la reconnaissance inhérente à leurs fonctions et à leur niveau de responsabilités :

Votez la CGT Pénitentiaire

La CGT Pénitentiaire est défavorable au profilage systématique des postes en CAP de mobilité qui permet aux directions locales de choisir les futurs officiers affectés. Ainsi nombreux sont les entretiens de principe administratif mais dont les résultats sont connus de tous à l'avance.

La CGT Pénitentiaire souhaite la fin immédiate des périodes de blocage sur affectation, en sortie d'école ou non. Ces blocages temporels sur poste ne font que multiplier les souffrances individuelles et familiales. Ainsi, des officiers restent affectés loin de leur famille alors même que l'Administration publie des besoins dans leur région d'origine. De plus, les inégalités de traitement sont importantes en fonction des relations avec le chef d'établissement. Sans compter les règles à géométrie variable avant un avis favorable à la mobilité. Un an pour certains, 2 ans pleins pour les autres portés souvent à 3 ans au jeu des calendriers des campagnes de mobilité. Dès leur titularisation, les Personnels de Commandement doivent pouvoir postuler aux campagnes de mobilité avec prise en compte systématique de leur candidature. Les candidatures validées directement sur le logiciel harmonie n'ont pas vocation à être transmises une seconde fois via formulaire papier avec avis hiérarchique. Cette double procédure est le premier frein aux demandes de mobilité par crainte de discrimination sur les postes occupés et les futures candidatures sur des postes vacants localement.

La CGT Pénitentiaire souhaite une clarification ainsi qu'une harmonisation des règles en terme de logement des Personnels de Commandement. Ainsi, les attributions de logement en NAS ou par défaut en COPA doivent être étendues. Il en est de même pour les règles concernant les astreintes et les permanences que l'on doit lier à l'accès ou non aux types de logements cités précédemment.

La charte des temps des officiers doit être respectée. Le temps de travail quotidien doit être limité. La CGT Pénitentiaire souhaite l'instauration, sauf situations exceptionnelles liées à la gestion des détentions, d'une heure limite de fin de journée. En dehors des situations de crise ou d'incident, aucun personnel de commandement, sauf astreintes ou permanences, ne doit être présents dans les établissements en service de nuit et le week-end.

> DES ÉLUS CGT PÉNITENTIAIRE EN CAP, POUR QUOI FAIRE ?

Du 01 au 08 décembre 2022, vous allez élire vos représentants à la commission administrative paritaire nationale (CAP Nationale du corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire).

Ils seront élus pour un mandat de 4 ans. Ils auront à examiner et à se prononcer régulièrement en CAP pour ce qui concerne votre carrière. Ils donneront un avis et influenceront sur la carrière individuelle de chaque officier (titularisation, refus de congé, refus de disponibilité, révision du compte rendu de l'entretien professionnel, refus de temps partiel, conseil de discipline). Les collègues que nous présentons sur les listes siglées «**CGT Pénitentiaire**» sont des acteurs locaux présents et à vos côtés.

Porteurs de ce que nous défendons, de notre conception de la démocratie et de notre syndicalisme, nos candidats seront au service, sans distinction, des adhérents et du personnel. Notre engagement n'autorise aucune tricherie, aucun passe-droit, aucune compromission avec l'administration, la désinformation et le populisme discréditent l'action syndicale qui ne saurait exister sans moralité, équité, honnêteté et transparence.

Les candidats «**CGT Pénitentiaire**» en CAP porteront ce haut degré d'exigence. En votant pour eux, vous ne leur donnerez pas un chèque en blanc, vous entrerez avec eux en CAP.

De par votre vote pour les listes de la CGT, vous porterez avec nous les revendications visant à la revalorisation des salaires, de l'emploi et de la nécessaire reconnaissance des missions des personnels de commandement au travers d'une véritable réforme pour tous.

**Si vous partagez notre ambition et notre engagement, votez CGT Pénitentiaire.
Du 01 au 08 décembre prochain, votez pour la liste présentée par la CGT Pénitentiaire.**

> VOTEZ POUR LA LISTE CGT



Khalid BELYAMANI
Capitaine au CP Marseille



Céline SYLVESTRE
Capitaine à la MA Osny



Laurent OSWALD
Capitaine au CD Oermingen



Yanis GIBOYAU
Capitaine au CP Condé sur Sarthe



Mickaël SENECHAL
Capitaine à la MA Pau



Farid ABERKANE
Capitaine au CP Metz



Lydia BLANLEIL
Capitaine à la MA Saint Brieuc



Ludovic DECAMPS
Capitaine à la MA Valenciennes

**MA VOIX DOIT COMPTER
LA CGT,**

**VOTRE
MEILLEUR
ATOUT !**

A quoi sert le vote CGT ?

Le vote CGT, c'est envoyer un message clair au gouvernement, au ministre et au directeur de l'administration pénitentiaire pour dire : **NON** à la casse du service public, **NON** au statut spécial avilissant, **NON** à la formation initiale au rabais, **NON** à la surpopulation pénale, **OUI** à la catégorie B, **OUI** au comblement des postes vacants, **OUI** à la création d'emplois pour l'ensemble des corps, **OUI** au retour des règles de gestion adossées au statut des fonctionnaires.

Le vote CGT est un vote de résistance !

Le vote CGT est un vote pour se défendre et pour donner aux élu-e-s les moyens de cette défense !

Le vote CGT est un vote pour d'autres choix porteurs de solidarité et de progrès !

Le vote CGT est un vote d'avenir !

VOTER CGT, C'EST LUTTER

Voter CGT, c'est soutenir une organisation syndicale dont les militant-e-s agissent sur les sujets quotidiens, pour la défense individuelle des collègues. Ils pourront le faire d'autant plus efficacement s'ils sont « portés » par les agent.e.s, s'ils en représentent un très grand nombre et que cela se mesure dans les élections;

Voter CGT, c'est se donner les moyens de gagner sur nos revendications, et de peser sur les choix de la direction pour de meilleures conditions de travail et de vie familiale;

Renforcer la CGT par les votes, c'est se doter du maximum de chances d'être bien défendus.

> LA CGT, 1ÈRE ORGANISATION SYNDICALE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

La **CGT**, c'est tout simplement la première force syndicale de la Fonction Publique, le plus puissant syndicat dans ce pays, celui qui est le plus à l'écoute des salariés et qui a pour vocation de les rassembler dans l'action unitaire, pour conserver les acquis et gagner des droits nouveaux. Que ce soit dans la presse écrite ou télévisuelle, pas un jour ne passe sans constater l'investissement de notre force syndicale aux côtés des travailleurs. La **CGT**, c'est l'ensemble des salariés de toutes les professions, rassemblées autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité. Le syndicalisme confédéré est la force la plus adaptée pour s'opposer aux attaques multiples contre les garanties sociales, pour défendre nos salaires, nos emplois publics, nos missions de Justice, la santé, le droit du travail, les libertés collectives et individuelles...

Choisissons-le « **Tous ensemble** » : **en votant CGT, vous participerez à la construction du rapport de force pour résister, avec les autres salariés, aux politiques gouvernementales de régression sociale.**

> LA CGT, UN SYNDICAT QUI PRÔNE LE MULTI-CATÉGORIEL

Le multi-catégoriel souhaité par la **CGT** depuis plusieurs années, et vécu au quotidien par le personnel, prend aujourd'hui tout son sens. Nous pouvons tout naturellement proposer aujourd'hui des listes multi-catégorielles cohérentes et reflétant nos pratiques de terrain. Les différentes catégories professionnelles de la **CGT** ne sont pas identiques. Elles ont leur propre histoire et vécu, débattent parfois vivement entre elles, mais s'accordent sur l'essentiel : être résolument dans le camp des salariés pour faire avancer leurs revendications et les besoins du service public pénitentiaire.

Oui, le syndicalisme multi-catégoriel est exigeant : Il nous contraint à réfléchir, consulter, débattre puis choisir quand d'autres se contentent d'aligner des idées préfabriquées à destination de telle ou telle catégorie de personnels.

Que ce soit sur l'emploi, la précarité, les salaires, les indemnités, les retraites, la formation, le temps de travail, les missions de service public, la **CGT** l'affirme : tout nous rassemble ! Et la **CGT** choisit clairement ce rassemblement.

> EN BREF, VOTEZ CGT À CE SCRUTIN, C'EST VOTER POUR :

- + UN SYNDICAT À L'ÉCOUTE DE VOS PRÉOCCUPATIONS**
- + UN SYNDICAT AU PLUS PRÈS DE VOUS ET DE VOS INTÉRÊTS**
- + UN SYNDICAT DE CLASSE ET DE MASSE**
- + UN SYNDICAT QUI NE FAIT PAS DANS LA COMPROMISSION**

**la
cgt**



Notre site www.cgt.fr

**C'EST DONC TOUT SIMPLEMENT VOTER POUR UN SYNDICAT
QUI VOUS RESSEMBLE ET QUI VOUS RASSEMBLE !**